



## 53<sup>ème</sup> session du Conseil des Droits de l'Homme

### Point 3 – dialogue interactif avec le rapporteur spécial sur l'extrême pauvreté

#### Intervention du Luxembourg

30 juin 2023

Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration présentée par l'Union européenne. Nous remercions le Rapporteur spécial pour son rapport très pertinent et le remercions pour sa venue récente au Luxembourg pour une conférence sur la lutte contre non-recours aux prestations sociales.

Ce mois, le Luxembourg a rejoint avec la Belgique une initiative allemande et néerlandaise, la *Joint Declaration regarding Living Wage and Living Income*, qui a pour ambition la réalisation de l'article 23 de la Déclaration universelle des droits de l'homme à travers toute la chaîne des valeurs de l'économie mondiale. Comme signalé lors de notre examen périodique universel récent et lors de nos dialogues avec les organes conventionnels, mon pays cherche à s'acquitter pleinement de ses obligations en matière de réalisation des droits socio-économiques, tant au niveau national qu'international.

Monsieur De Schutter,

Votre mandat nous invite continuellement à remettre en cause nos a priori économiques – vous avez mis au défi les états membres de mettre fin à la « pauvrophobie », la discrimination contre les pauvres, qui repose sur des stéréotypes intenable. À présent, vous invitez les états à passer d'une obligation de moyens à une obligation de résultat en matière de plein emploi : des emplois décents, sûrs et justement rémunérés.

Les défis du 21<sup>ème</sup> siècle vont de la décarbonisation de nos économies à une automatisation sans cesse plus grande, en passant par des sociétés vieillissantes. Une garantie d'emploi serait un bien public inégalé pour y répondre.

Quelles responsabilités voyez-vous au niveau international pour la réalisation d'une garantie d'emploi ?

Je vous remercie de votre attention.

(261 mots – 1m30s)